

LE CADRE LEGAL DE LA GESTION LOCATIVE APRES LES LOIS MACRON



PARTICIPANT(S) :

Professionnels du secteur de l'immobilier.

ORGANISATION :

Durée : 7 heures

Lieux : Campus du lac ou Campus de Libourne

INTERVENANT(S) :

Formateur expert en Immobilier.

VALIDATION DE LA FORMATION :

L'intervenant mesurera, tout au long de la formation, l'acquisition des connaissances des participants à travers la mise en place de situation in situ.

Délivrance d'une attestation de formation conforme à la législation en vigueur.

Un support de cours sera remis à chaque participant.

CAMPUS DU LAC

N° SIRET 410 581 102 00010

Code APE-NAF 8542Z

N° Existence 7233 042 4333

Site de Bordeaux

10 rue René Cassin – CS 31996 –

33071 Bordeaux Cedex

Tél. 05 56 79 52 00

campus@formation-lac.com

Site de Libourne

7 Bis rue Max Linder 33504

Libourne Cedex tél : 05 57 25 40

40

campus@formation-lac.com

OBJECTIFS

Nature de l'action : Acquisition de compétences

- Maîtriser Les Droits et les obligations dans le cadre des activités de la gestion locative.

MÉTHODES ET OUTILS PEDAGOGIQUES

Dynamique pédagogique qui favorise l'engagement de chacun dans une vraie réflexion.

L'interactivité sera soutenue par l'alternance d'apports théoriques, d'analyse de pratiques et de partages collectifs des expériences.

CONTENU DU PROGRAMME

LE CADRE LÉGAL.

LE CODE DE DEONTOLOGIE.

LES OBLIGATIONS LIÉES AUX TEXTES LÉGISLATIFS SRU ET LOIS DE LA MODERNISATION SOCIALE.

LES OBLIGATIONS DE L'ADMINISTRATEUR DE BIENS.

LE ROLE ET LES RESPONSABILITÉS DU GESTIONNAIRE.

LE CADRE JURIDIQUE DU MANDAT DE GESTION LOCATIF.